

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2022

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 84

présenté par

M. Taché de la Pagerie, Mme Bordes, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Hamelet, Mme Loir,
Mme Martinez et Mme Alexandra Masson

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:

Avant le 30 juin 2023, au plus tard six mois après la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les conséquences économiques globales de la fin de la corrida.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La corrida et les traditions taurines en général sont à l'épicentre d'une économie extrêmement diverse et dynamique. Cette proposition de loi n'a fait l'objet d'aucune étude d'impact, proposée de manière complètement hors sol, sans réfléchir aux impacts extrêmement nocifs qu'elle va provoquer.

Outre les recettes importantes liées directement à la vente des places pour assister à une corrida, plus de 40 millions pour seulement 1000 corridas par an, il faut ajouter toutes les recettes des férias de France, dont elles constituent l'essence et la raison d'être, ainsi que les nombreuses externalités positives liées à l'élevage des taureaux de combats.

Les 56 villes taurines du Sud-ouest et du Sud-est vivent grandement grâce aux recettes perçues pendant les férias et aux retombées touristiques se poursuivant toute l'année, suite à l'attractivité touristique entretenue par ces festivités.

Plus encore, c'est toute une économie agraire et agricole qui s'articule autour de la corrida, notamment autour des élevages extensifs de taureaux et de chevaux, remplissant eux-mêmes des fonctions économiques et écologiques majeures en entretenant des milliers d'hectares, souvent arides, qu'aucune autre forme d'élevage ne pourrait remplacer.

En conséquence, il apparaît opportun de demander un rapport global détaillant les conséquences économiques de l'interdiction de la corrida en France.